



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 16 novembre 2021 à 20h00  
au Centre communautaire Armand-Marchand  
situé au 375, rue Adrien-Bélisle, Saint-Tite

Sont présents :      Mme Annie Pronovost      mairesse  
                                 M. Marc St-Amant      conseiller municipal  
                                 M. Gilles Goyette      conseiller municipal  
                                 M. Guy Baillargeon      conseiller municipal  
                                 Mme Josée Chouinard      conseillère municipale  
                                 M. Pierre Frigon      conseiller municipal  
                                 M. Yvon Laforme      conseiller municipal  
                                 M. Michel Champagne      directeur général  
                                 Me Julie Marchand      greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse. Suite à l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il y a présentation des nouveaux conseillers.

**2021-11-263**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-264**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a), 14  
b), 14 c) et 14 d), et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution de nomination des membres du conseil au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;
  - 4.2 Résolution de nomination des membres du conseil au Comité de démolition de la Ville de Saint-Tite;
  - 4.3 Résolution de nomination des membres du conseil au Comité des ressources humaines de la Ville de Saint-Tite;
  - 4.4 Résolution de nomination des représentants au conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

- 4.5 Résolution de nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Mékinac;
- 4.6 Acceptation des prévisions budgétaires de la Corporation de transport adapté Mékinac pour l'exercice financier 2022 établissant une cotisation pour la Ville au montant de 13 222.27 \$;
5. Greffe :  
Aucun point.
6. Loisirs et culture :  
Aucun point.
7. Ressources humaines :  
Aucun point.
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
  - 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Yvon Bourassa, responsable);
  - 8.2 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 10e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Ghislain St-Amant, responsable);
  - 8.3 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 11e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Marcel Lefebvre, responsable);
  - 8.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Pierre Champagne, responsable);
9. Urbanisme et développement du territoire :  
Aucun point.
10. Gestion des eaux :
  - 10.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Régis Côté et associés, architectes, au taux horaire uniforme de 110\$/heure dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;
11. Autres sujets :
  - 11.1 Résolution d'appui à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec concernant les modalités 2021 du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
  - 11.2 Résolution d'appui à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec concernant les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA);



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 octobre 2021 au montant de 434 636.62 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
  - a) Résolution autorisant l'embauche de M. Sylvain Bédard à titre de préposé à la signalisation;
  - b) Résolution autorisant la prolongation du contrat de collecte et de transport des ordures avec la firme Service Cité Propre Inc., pour les années 2022 et 2023;
  - c) Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 1 000 \$ au Village western Kapibouska pour la tenue d'un marché de Noël qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2021;
  - d) Résolution autorisant la tenue d'une collecte sur la voie publique par le Centre d'action bénévole de Mékinac pour le Noël du pauvre, le jeudi 25 novembre 2021, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 19h00 aux intersections suivantes : rues Notre-Dame et du Moulin, boulevard Royal et rue du Moulin et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-265**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2021-11-266**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du conseil qui siégeront sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 351-2014 concernant le comité consultatif d'urbanisme, ce comité est composé de six (6) membres dont deux (2) membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,  
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,  
et résolu :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Yvon Laforme et M. Gilles Goyette à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saint-Tite pour un mandat de vingt-quatre (24) mois.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-267**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DE DÉMOLITION DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du conseil qui siègeront sur le Comité de démolition de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles, le Comité de démolition est formé de trois (3) membres du Conseil dont au moins l'un d'eux siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère, appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Annie Pronovost, M. Yvon Laforme et M. Marc St-Amant, à titre de membres du Comité de démolition de la Ville de Saint-Tite pour un mandat d'un an.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-268**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du conseil qui siègeront sur le Comité des ressources humaines de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est formé de deux (2) membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Guy Baillargeon et Mme Josée Chouinard, à titre de membres du Comité des ressources humaines de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-269**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du conseil qui siègeront sur le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit désigner deux (2) représentants pour siéger sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M, Yvon Laforme, conseiller,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Pierre Frigon et Mme Josée Chouinard, à titre de représentants de la Ville de Saint-Tite sur le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-270

**RÉSOLUTION DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la nomination du membre du conseil qui siégera sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit désigner un représentant pour siéger sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Guy Baillargeon, à titre de représentant de la Ville de Saint-Tite sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-271

**ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA CORPORATION DE TRANSPORT  
ADAPTÉ MÉKINAC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ÉTABLISSANT UNE  
COTISATION POUR LA VILLE AU MONTANT DE 13 222.27 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Transport adapté Mékinac a transmis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de la Ville de Saint-Tite a été fixée à un montant de 13 222.27 \$, le tout calculé suivant le nombre de personnes résidant dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport adapté Mékinac couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, au montant de 166 582 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la Corporation de Transport adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur le territoire de la Ville de Saint-Tite en 2022;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de contribuer financièrement à ce service et autorise le versement d'une cotisation au montant de 13 222.27 \$ payable en un seul versement le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

**TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS**

**2021-11-272**

**RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 9<sup>E</sup> AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. YVON BOURASSA, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller, appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Yvon Bourassa, responsable).

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-273**

**RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 10<sup>E</sup> AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. GHISLAIN ST-AMANT, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 10<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 10<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 10<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2021-2022;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 10<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Ghislain St-Amant, responsable).

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-274**

**RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 11<sup>E</sup> AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. MARCEL LEFEBVRE, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 11<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 11<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 11<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère,  
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 11<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Marcel Lefebvre, responsable).

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-275**

**RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 2<sup>E</sup> AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. PIERRE CHAMPAGNE, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 2<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 2<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 2<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2<sup>e</sup> avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Pierre Champagne, responsable).

Adoptée à l'unanimité

### GESTION DES EAUX

2021-11-276

#### RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, AU TAUX HORAIRE UNIFORME DE 110 \$/HEURE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Régis Côté et associés, architectes, s'est vu octroyer un contrat par la Ville de Saint-Tite pour la confection des plans et devis de l'usine de traitement de l'eau (lot 1) et du bâtiment au réservoir St-Jean (lot 3);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de ces bâtiments a été déposé par la Ville de Saint-Tite et inscrit au SEAO;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de convenir d'un mandat avec la firme Régis Côté et associés, architectes, pour répondre aux questions sur l'architecture des lots 1 et 3 ainsi que pour accompagner la firme de surveillance qui sera retenue;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Régis Côté et associés, architectes, au taux horaire uniforme de 110 \$/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accepte l'offre de services professionnels de la firme Régis Côté et associés, architectes, au taux horaire uniforme de 110 \$/heure dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

### AUTRES SUJETS

2021-11-277

#### RÉSOLUTION D'APPUI À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC CONCERNANT LES MODALITÉS 2021 DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

CONSIDÉRANT QU'en date du 1er novembre 2021, les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ne sont toujours pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu :

- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la Ville de Saint-Tite quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années;
- D'informer le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.
- De demander au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC 2021 et pour au moins les cinq (5) prochaines années;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, à la députée du comté de Champlain, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-278

### RÉSOLUTION D'APPUI À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC CONCERNANT LES MODALITÉS 2021 DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

CONSIDÉRANT QUE les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
et résolu :

- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la Ville de Saint-Tite face aux modalités 2021 du PSTA;
- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la Ville de Saint-Tite face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;
- De demander au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, à la députée du comté de Champlain, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-279

### RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2021, AU MONTANT DE 434 636.62 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,  
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de quatre cent trente-quatre mille six cent trente-six dollars et soixante-deux cents (434 636.62 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

### AFFAIRES NOUVELLES

2021-11-280

### RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. SYLVAIN BÉDARD À TITRE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé à la signalisation;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, M. Sylvain Bédard a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
et résolu :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Sylvain Bédard à titre de préposé à la signalisation;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective des employés (es) municipaux de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-281**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PROLONGATION DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES AVEC LA FIRME SERVICE CITÉ PROPRE INC., POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres déposé par la MRC de Mékinac, le contrat de collecte et de transport des ordures a été octroyé par la Ville de Saint-Tite à la firme Service Cité Propre Inc., le 21 novembre 2018 (résolution numéro 2018-11-415);

CONSIDÉRANT QUE le contrat était d'une durée initiale de trois ans, soit pour les années 2019-2020 et 2021, avec une option de renouvellement pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de se prévaloir de cette option de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère, appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la prolongation du contrat de collecte et de transport des ordures avec la firme Service Cité Propre Inc., pour les années 2022 et 2023, aux conditions prévues.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-282**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 1 000 \$ AU VILLAGE WESTERN KAPIBOUSKA, POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ DE NOËL QUI AURA LIEU LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Village Western Kapibouska a déposé une demande d'aide financière pour la tenue d'un Marché de Noël qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 1 000 \$ au Village Western Kapibouska pour la tenue d'un Marché de Noël qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité



2021-11-283

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MÉKINAC POUR LE NOËL DU PAUVRE, LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2021, DE 11H30 À 13H30 ET DE 16H00 À 19H00 AUX INTERSECTIONS SUIVANTES : RUES NOTRE-DAME ET DU MOULIN, BOULEVARD ROYAL ET RUE DU MOULIN ET BOULEVARD ST-JOSEPH (ROUTE 159) ET ROUTE 153**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Saint-Tite a déposé une demande au conseil afin de tenir une collecte sur la voie publique, le jeudi 25 novembre 2021, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 19h00 aux intersections suivantes : rues Notre-Dame et du Moulin, boulevard Royal et rue du Moulin et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte a pour but de recueillir des fonds pour le Noël du pauvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller, appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Centre d'action bénévole de Mékinac à tenir une collecte sur la voie publique le jeudi 25 novembre 2021, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 19h00 aux intersections suivantes : rues Notre-Dame et du Moulin, boulevard Royal et rue du Moulin et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153.

Adoptée à l'unanimité

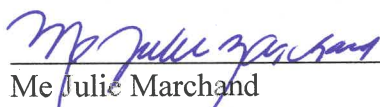
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

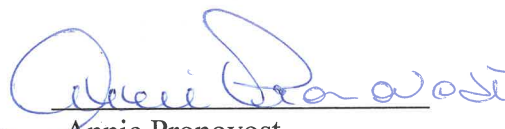
2021-11-284

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller, appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand  
Greffière

  
Annie Pronovost  
Mairesse